

# Devenez préventeur des risques professionnels

## Objectifs

### Compétences visées

- Mener à bien sa mission de responsable prévention
- Définir les actions nécessaires de prévention des risques professionnels
- Obtenir une certification AFNOR de chargé de prévention des risques

### Aptitudes

- Comprendre et intégrer les grands principes de la réglementation liés à la santé et sécurité au travail
- Identifier les acteurs et se positionner comme acteur de la prévention au sein de l'entreprise
- Intégrer, déployer et mettre en œuvre les objectifs d'amélioration en matière de santé et sécurité au travail
- Maîtriser le contexte réglementaire et juridique de la prévention des risques professionnels
- Analyser l'ergonomie d'un poste de travail
- Identifier les risques professionnels et élaborer le document unique
- Identifier les risques psycho-sociaux
- Réaliser un audit de poste
- Connaître les aspects juridiques et financiers des accidents du travail et des maladies professionnelles

**La réforme de la médecine du travail** introduit un nouvel intervenant pour aider l'employeur dans ses activités de protection et de prévention des risques professionnels : le **réfèrent en prévention des risques** (ou **chargé de prévention**) (cf. Loi de réforme de la Médecine du Travail du 20 juillet 2011, Décrets d'application du 30 janvier 2012, Articles L.4644-1 et R.4644-1 et suivants du Code du Travail).

La présente formation vise à répondre à l' **obligation de formation du chargé de prévention** (ou réfèrent en prévention des risques professionnels).

Le **chargé de prévention** contribue à la préservation de la santé et de la sécurité des salariés et à l'amélioration des conditions de travail (par exemple : il participe à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques, propose des moyens de prévention adaptés ...). Il doit disposer du temps et des moyens nécessaires pour exercer ses missions. Il peut participer aux réunions du CSE après avis majoritaire de ses membres.

Attention : La mise en place de ce dispositif n'exonère pas le chef d'entreprise de sa responsabilité pénale, sauf délégation spécifique (autorité, compétence, moyens nécessaires).

## Les plus de ce programme

**2019 : 100% des stagiaires ont réussi l'examen de certification AFNOR**

### Modalités de positionnement et d'évaluation

- Evaluation des acquis à l'entrée et en fin de la formation, par grille de positionnement

### Modalités pédagogiques

- Formation collective
- Apports théoriques et méthodologiques
- Echanges et réflexions sur les situations concrètes rapportées par les participants
- Analyse des pratiques

### Formation accessible aux professionnels en situation de handicap

L'examen **AFNOR CERTIFICATION** (optionnel) : L'évaluation se déroule à la fin de la 6ème journée de formation. Elle permet de devenir " Chargé de prévention , certifié" (carte individuelle). Il s'agit d'un QCM de 2 heures sur poste informatique : 80 Questions. Seuil de réussite attendu : 70 % de bonnes réponses

**Préparation de l'examen** : Des QCM, mises en situation, et cas pratiques sont répartis tout au long de la formation, afin de garantir un apprentissage régulier, et de revenir sur des notions si besoin

La certification est acquise pour une durée de 3 ans. Son renouvellement est lié à l'exercice de la fonction et à l'analyse d'une revue documentaire

La formation est animée par un **consultant IPRP, également auditeur auprès de AFNOR Certification et du MASE.**

**Formation accessible aux personnes en situation de handicap**

## Rôles, missions, actions et responsabilités du référent

### Le contexte réglementaire et juridique, la réglementation CSE

- Connaître le rôle du CSE en matière de SSCT et ses modalités de fonctionnement
- Savoir conduire/animer une réunion de CSE en matière de SSCT
- Savoir élaborer le bilan annuel du CSE en matière de SSCT et le plan d'actions qui en découle
- Savoir réaliser une analyse d'accident de travail
- Savoir identifier les sources documentaires légales et réglementaires
- Savoir réaliser une veille juridique
- Savoir réaliser des actions de formations et sensibilisation / animation
- Savoir élaborer des indicateurs de suivi et de mesure des objectifs santé et sécurité
- Savoir élaborer des procédures et instructions
- Connaître les sources réglementaires qui régissent la sécurité des salariés en entreprise
- Identifier les compétences des différents interlocuteurs internes et externes. (CARSAT, inspection du travail, DIRECCTE)
- Evaluer la responsabilité qui incombe à l'entreprise et ses responsables

### Ergonomie

- Savoir réaliser une étude de poste ergonomique
- Analyser méthodologiquement les aspects ergonomiques d'un poste de travail
- Identifier les axes d'amélioration de l'ensemble « homme-poste de travail »

### Les risques professionnels, le document unique

- Savoir mener une analyse de risques
- Savoir Identifier les différents types de risques, les hiérarchiser
- Savoir élaborer et utiliser une échelle de gravité fréquence
- Savoir réaliser un plan d'actions
- S'approprier une méthodologie d'évaluation des risques conduisant à la rédaction du document unique
- Savoir élaborer le document unique d'évaluation des risques professionnels
- Savoir quantifier et évaluer les risques chimiques, biologiques, physiques...
- Savoir collaborer avec les différents services (maintenance, achats, ressources humaines)
- Savoir définir le choix des équipements de protection individuels et collectifs
- Savoir participer à l'élaboration d'un plan de formation santé et sécurité
- Savoir élaborer des plans de prévention pour les entreprises extérieures
- Savoir faire des analyses de risques liés à la co-activité
- Connaître les sources documentaires qui régissent chacun des risques
- Connaître les obligations à respecter et les principes essentiels de la prévention des risques cités

### Risques psycho-sociaux

- Savoir mener une évaluation des risques psychosociaux

### Audit de poste, audit système

- Réaliser un audit/diagnostic sécurité

## Public

Salarié "désigné" référent sécurité, chargé de prévention... aucun prérequis sauf étude du dossier de recevabilité

## Durée

6 jours : 2700€ par personne (coût de la certification en sus : 600€TTC). Le programme peut être réalisé en intra (sur devis).

## Ville(s) / Date(s)

**PARIS 2020 : 15/16/17 septembre+ 6/7/8 octobre - Examen le 9 octobre à 9h**